



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

taux

Question écrite n° 40603

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la baisse de la TVA sur les protections contre l'incontinence urinaire. L'incontinence urinaire handicape près de 3 millions de personnes de tous âges, qui doivent utiliser des protections et absorbants de manière transitoire ou définitive. Cela représente une dépense annuelle moyenne de 7 200 francs. Ces produits spécifiques et indispensables sont à l'heure actuelle grevés d'une TVA à 20,6 % au lieu de 5,5 %. De plus, ils ne sont pas remboursés par la sécurité sociale, contrairement à la plupart des autres pays européens. Il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour remédier à cette situation, notamment s'il envisage d'appliquer un taux de TVA réduit sur ces produits contre l'incontinence.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40603

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2000, page 410

Question retirée le : 8 mai 2000 (Fin de mandat)